

# Etats financiers consolidés IFRS

## ➤ BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 30 JUIN 2012

*(En milliers de DH)*

ACTIF CONSOLIDÉ	Notes	30/06/12	31/12/11
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		1 292 838	2 115 652
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	4 763	4 133
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	3.3 / 3.5	6 043 286	3 736 991
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	3.2	1 697 795	4 064 318
Prêts et créances sur la clientèle	3.2	39 020 012	35 275 505
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3.4	-	-
Impôts Exigibles		107 379	4 792
Actifs d'impôt différé		119 047	92 564
Comptes de régularisation et autres actifs		410 846	193 020
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-
Immubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	3.6	1 304 277	1 267 131
Immobilisations incorporelles	3.6	121 122	122 304
Ecart d'acquisition		-	-
<b>TOTAL</b>		<b>50 121 365</b>	<b>46 876 410</b>

*(En milliers de DH)*

PASSIF CONSOLIDÉ	Notes	30/06/12	31/12/11
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		7	1 184
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	8 348	18 218
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés		3 539 363	1 083 347
Dettes envers la clientèle		33 293 757	33 711 606
Titres de créance émis		6 996 782	6 301 539
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt exigibles		132 465	18 612
Passifs d'impôt différé		149 771	140 780
Comptes de régularisation et autres passifs		979 538	504 903
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	3.7	226 758	216 367
Subventions, fonds publics affectés, fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		1 539 268	1 527 370
Capitaux propres		3 255 308	3 352 484
Capitaux propres part du Groupe		3 206 050	3 301 247
Capital et réserves liées		2 589 061	2 586 551
Réserves consolidées		422 351	377 402
Gains ou pertes latents ou différés		8 369	5 427
Résultat net de l'exercice		186 269	331 866
Intérêts minoritaires		49 259	51 237
<b>TOTAL</b>		<b>50 121 365</b>	<b>46 876 410</b>

## ➤ COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ IFRS AU 30 JUIN 2012

*(En milliers de DH)*

COMPTE DE RESULTAT	Notes	30/06/12	30/06/11
Intérêts et produits assimilés	2.2	1 303 060	1 262 897
Intérêts et charges assimilées	2.2	-418 455	-378 770
Marge d'Intérêt		884 605	884 127
Commissions (Produits)	2.3	181 254	170 118
Commissions (Charges)	2.3	-13 347	-12 390
Marge sur Commissions		167 907	157 727
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		44 004	38 259
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		9 362	7 862
Produits des autres activités		1 628	2 482
Charges des autres activités		-38 140	-34 463
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>1 069 367</b>	<b>1 055 995</b>
Charges générales d'exploitation		-469 598	-450 753
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-50 034	-48 301
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>		<b>549 734</b>	<b>556 941</b>
Coût du risque	2.1	-246 660	-256 428
<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>303 074</b>	<b>300 514</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.4	176	7
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
<b>Résultat avant Impôt</b>		<b>303 250</b>	<b>300 521</b>
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés		-113 831	-108 683
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
<b>Résultat net</b>		<b>189 419</b>	<b>191 838</b>
Intérêts minoritaires		3 150	2 784
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>186 269</b>	<b>189 054</b>
Résultat par action		20,92	21,85
Résultat dilué par action		20,92	21,85

## ➤ TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 30 JUIN 2012

*(En milliers de DH)*

FLUX DE TRESORERIE	30/06/12	30/06/11
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>303 250</b>	<b>300 521</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	50 034	48 301
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	243 260	304 909
+/- Dotations nettes aux provisions	10 392	-38 913
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	1 047	-768
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	50 441	-27 954
+/- Autres mouvements	116 703	48 926
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>471 878</b>	<b>334 501</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	4 399 024	2 255 378
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-4 429 730	-2 575 263
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-2 343 746	306 243
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	228 151	246 249
- Impôts versés	-133 047	-84 521
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-2 279 349</b>	<b>148 086</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>-1 504 221</b>	<b>783 108</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-87 045	-70 023
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-87 045</b>	<b>-70 023</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-290 052	-264 582
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	656 700	-915 000
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>366 648</b>	<b>-1 179 582</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-62	255
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-1 224 680</b>	<b>-466 241</b>

## ➤ RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

*(En milliers de DH)*

	30/06/12	31/12/11
Résultat net	189 419	336 294
Écarts de conversion	-62	-54
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	2 941	-1 522
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	2 314
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts	-	-
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>2 879</b>	<b>739</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	192 298	337 032
Dont part du Groupe	189 148	332 605
Dont part des intérêts minoritaires	3 150	4 427

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	30/06/12	30/06/11
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 317 758	2 623 141
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 114 468	2 620 831
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	203 291	2 310
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>1 093 078</b>	<b>2 156 900</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 292 831	1 635 752
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-199 753	521 148
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-1 224 680</b>	<b>-466 241</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2012**

(En milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres clôture au 31/12/2010</b>	865 281	1 349 727	-	805 091	4 634	3 024 734	42 640	3 067 374
Opérations sur capital	25 099	178 201	-	-	-	203 300	9 167	212 467
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-259 584	-	-259 584	-4 997	-264 582
Autres	-	168 242	-	-168 242	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	-	-	331 866	-	331 866	4 427	336 294
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	-1 522	-1 522	-	-1 522
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-54	-	-54	-	-54
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	2 314	2 314	-	2 314
<b>Gains ou pertes latents ou différés</b>	-	-	-	-54	793	739	-	739
Autres	-	-	-	193	-	193	1	193
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres clôture au 31/12/2011</b>	890 380	1 696 171	-	709 269	5 427	3 301 247	51 237	3 352 484
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-284 922	-	-284 922	-5 130	-290 052
Autres	-	2 510	-	-2 510	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	-	-	186 269	-	186 269	3 150	189 419
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	2 941	2 941	-	2 941
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-62	-	-62	-	-62
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains ou pertes latents ou différés</b>	-	-	-	-62	2 941	2 879	-	2 879
Autres	-	-	-	576	-	576	2	578
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres clôture au 30/06/2012</b>	890 380	1 698 681	-	608 620	8 369	3 206 050	49 259	3 255 308

**NOTES ET ANNEXES IFRS**
**NOTES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE**

Les normes et principes comptables n'ont subi aucun changement par rapport à la publication effectuée au 31/12/2011.

**PRINCIPES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION**
**Préambule**

Le Groupe Crédit du Maroc est consolidé en normes IAS/IFRS depuis 2004, en tant que filiale, dans les comptes du Crédit Agricole S.A.

En 2008 le Crédit du Maroc a procédé à une convergence des paramètres et des options de consolidation entre les comptes consolidés en normes IAS/IFRS publiés au 31 décembre 2008 en application des dispositions réglementaires de Bank Al Maghrib (BAM) et les comptes adressés au Crédit Agricole SA pour les besoins de sa consolidation.

Le Crédit du Maroc a ainsi procédé à l'alignement des paramètres et options retenus pour le traitement des comptes adressés au groupe Crédit Agricole SA avec ceux adoptés au moment de l'application du référentiel IFRS, conformément aux dispositions réglementaires de BAM.

Pour les provisions individuelles et collectives, les paramètres de calcul de la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut ont été affinés et appliqués de la même manière pour la consolidation au 31 décembre 2011 selon les règles BAM et pour les comptes adressés à Crédit Agricole SA.

**Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit du Maroc détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels. Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

**Les notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit du Maroc détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit du Maroc détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de Direction. Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

Crédit du Maroc est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

**La consolidation des entités ad hoc**

Une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le groupe Crédit du Maroc, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés. La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte d'une société du groupe Crédit du Maroc selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que cette société obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- cette société a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme "de pilotage automatique",
- cette société a délégué ces pouvoirs de décision ;
- cette société a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ;
- cette société conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

**Les exclusions du périmètre de consolidation**

Les participations minoritaires détenues par des entités de capital risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les entités ad hoc sur lesquelles le Crédit du Maroc n'exerce pas d'influence notable sont exclues du périmètre de consolidation.

**Les méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit du Maroc ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différents, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit du Maroc ;

• la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés. L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

**Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

**Regroupements d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)**

Le Groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2012.

**EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)**
**➤ Périmètre de consolidation du Groupe Crédit du Maroc au 30 Juin 2012**

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	%		Méthode de consolidation (*)
			de contrôle	d'intérêts	
Crédit du Maroc	890 830	-	100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital	10 000	-	100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing	95 000	-	66,66	66,66	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000	-	100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200	-	100,00	100,00	I.G
B.I.T	-	1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	18 320,9	-	100,00	100,00	I.G

\* E.C : Etablissement consolidant - I.G : Intégration globale

**EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIES DE COUVERTURE**
**1. GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES**

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques découlent des principes généraux de la gouvernance de la banque.

**1.1 La Gouvernance**

Les principaux acteurs sont :

- Le Conseil de surveillance et ses Comités spécialisés (Comité d'Audit, Comité de Rémunération, ...),
- Le Directoire,
- Les Comités de gestion (Comité de Contrôle Interne, Comité de Crédit, ...).

**Responsabilités des acteurs :**

Le Conseil de surveillance

Il est l'organe d'administration de la banque. A ce titre, il en définit les orientations stratégiques, appréhende et détermine la politique de gestion des divers risques auxquels la banque est exposée.

Le Conseil de Surveillance a par ailleurs institué, en son sein, deux comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de la conseiller à ce sujet. Le comité d'audit a principalement en charge les missions suivantes :

- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes
- Porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et la maîtrise des risques notamment en examinant les rapports d'activités des différentes fonctions de contrôles
- Prendre connaissance des conclusions et des recommandations de l'audit interne, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision et suivre la mise en œuvre des actions correctives.

Le comité de rémunération, en charge des missions suivantes :

- Proposer les rémunérations du conseil de surveillance
- Préparer les décisions du Conseil de Surveillance en matière de rémunération des membres du Directoire
- Conseiller le Conseil de Surveillance dans les domaines relevant des ressources humaines
- Valider les propositions d'appréciation des membres du Directoire par le Président du Directoire et les soumettre au Conseil de Surveillance pour accord
- Réaliser l'évaluation du Président du Directoire
- Suivre l'évolution de carrière et la rémunération des membres du Comité Exécutif.

Le Directoire

Il est l'organe exécutif de la banque. Il met en œuvre les stratégies et les politiques définies par l'Organe d'Administration.

Le Directoire du Crédit du Maroc a mis en place le Comité de Direction Générale. Son objectif est d'assurer la coordination entre les différents pôles de gestion de la banque.

Le Comité Exécutif est dans le prolongement du Comité Exécutif Restreint et a les objectifs suivants :

- assurer la réalisation du Plan de Développement;
- assurer la réalisation du budget annuel
- mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre les objectifs ;
- piloter l'activité de la banque avec la contribution coordonnée de l'ensemble des lignes métiers.

Le Directoire définit l'organisation générale de la gestion des risques et met en œuvre les processus d'octroi et de gestion, permettant d'appréhender, mesurer et maîtriser d'une façon

globale l'ensemble des risques encourus par la banque.

Il est responsable du Contrôle Interne de la banque.

Il établit chaque année une stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et définit des limites opérationnelles pour l'exposition de chacune de celles-ci, notamment par secteurs d'activité ou de groupes d'appartenance, pour les risques de crédit, de Gaps de taux ou de liquidité pour l'ALM, de change ou de trading pour les risques de marché, etc...

Cette stratégie risques est présentée au Conseil de surveillance qui la valide.

Pour mener à bien ses missions, le Directoire a créé des Comités spécialisés dont les principaux, en matière de gestion des risques sont :

- Le Comité de contrôle interne,
- Le Comité des crédits,
- Le Comité des grands risques,
- Le Comité des risques sensibles,
- Le Comité marché,
- Le Comité des Risques de Marché,
- Le Comité ALM,
- Le Comité des risques opérationnels,
- Le Comité de Management de la conformité,
- Le Comité Nouveau produit Nouvelle Activité (NAP).
- Comité Suivi métier,
- Comité Suivi des risques des contreparties,
- Comité dossiers sensibles,
- Comité de déclassement,
- Comité de transfert au contentieux,
- Comité prévisions d'atterrissage provisions,
- Comité pilotage et suivi risques de crédit.

**1.2. Organisation de la gestion des risques**
**1.2.1 Le Contrôle Permanent des Risques**

Le Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale de ses risques. Elle est placée sous l'autorité de la Direction des Risques et Contrôles Permanents (DRCP), dont la mission générale est de « donner au Management de la banque l'assurance que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptable ».

Totalement indépendante des métiers elle rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de surveillance, via le Comité d'Audit.

La DRCP définit les contrôles liés aux procédures au premier niveau d'exécution, organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels de second niveau et les consolide pour obtenir une vision globalisée de la qualité d'exécution de toutes les activités de la banque.

Les risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes :

- **Risque de contrepartie** : il correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés,

- **Risques financiers** :

1. **Risque de marché** : les risques de marché ou risques de variation de prix, représentant les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveau de taux.

2. **Risque de liquidité ou de taux** : risque lié à la liquidité de la banque et à l'évolution des taux,

- **Risque opérationnel et conformité** : risque lié à l'exécution

des opérations. Il comprend les risques informatiques, juridiques, fiscaux, réglementaires et commerciaux.

Le Contrôle Permanent qui couvre l'ensemble des risques définis par les accords de Bâle 2, est organisé autour de la Direction des Contrôles Permanents et Conformité (DCCP).

**1.2.2 Le Contrôle Périodique des Risques**

La Direction du Contrôle Périodique assure la fonction d'audit interne en réalisant des missions de contrôle périodique sur pièce et sur place dans les différentes unités et directions constituant la Banque. Elle est chargée d'évaluer la maîtrise globale des différents risques et de faire des propositions d'actions correctives. Elle exerce ses travaux en toute indépendance et rapporte à ce titre directement au Comité d'Audit.

**2. EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE**
**2.1 Risque de crédit**
**Politique générale**

La politique de crédit du Crédit du Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur et par le groupe d'appartenance Crédit Agricole SA.

Elle couvre les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc.

Elle est revue chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et fixe des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de concentration, etc.

Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de surveillance qui la valide.

**Dispositif de décision et de gestion des risques**
**Etude et décision**

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des subdélégations qu'il a distribué aux acteurs, selon un mode intuitu-personae, décliné en fonction des marchés. Au-delà des limites subdéléguées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en application des règles du régulateur et des normes de la banque.

**Mise en place - Garanties**

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des garanties physiques est centralisée.

**Surveillance des risques et classement des créances**

Elle est en charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes

## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)

d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi rapproché des créances sensibles qui est opéré par un Comité dédié.

Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un Comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques.

### Recouvrement

Il est opéré par le réseau jusqu'au premier impayé inclus. Ensuite, à partir du second impayé, il est pris en charge par la plate-forme de recouvrement créée à cet effet, qui poursuit le travail de recouvrement à l'amiable.

Si le dossier passe en « Compromis » il est pris en charge par la Direction du Recouvrement Contentieux qui opère les poursuites judiciaires.

Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.

### Notation interne

Le Crédit du Maroc dispose d'un système de notation. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI et Grandes entreprises gérées par les réseaux dédiés), hormis les banques et institutions financières, les entreprises du secteur de la promotion immobilière et hôtelier qui disposent d'une notation spécifique, en relation avec le groupe d'appartenance.

Ce système de notation est conforme aux préconisations de Bâle 2. Il est uniforme sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système repose sur une appréciation quantitative et qualitative. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires.

### Grille de notation

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont un pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard & Poor et Moody's.

### Délégation

La notation est un élément essentiel du processus de décision, il conditionne le niveau de délégation.

### Risques sensibles

Les contreparties notées aux échelons E et F sont insérées dans le suivi rapproché opéré sur les risques sensibles et sous l'autorité du comité dédié.

## 2.2 Risque de marché

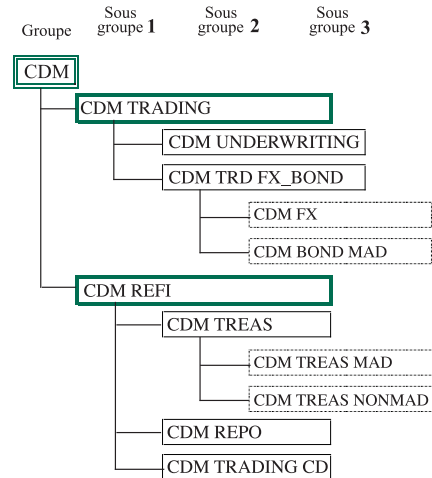
Les activités de marché de la banque sont encadrées par des limites globales et opérationnelles. Le format de limites, qu'elles soient globales ou opérationnelles, sont de trois natures : quantitative (VaR, Stress, sensibilités détaillées), qualitatif (produits autorisés, devises autorisées, maturité max...) et des seuils de perte (loss alert et stop loss).

Les sets de limites concernent le change comptant, le trading BdT, le trading CD, la Trésorerie, et les Repos.

Les différentes activités de marchés (trading et couru) s'exercent dans le cadre d'une stratégie risques prédéfinie et validée par la banque et approuvée par le Comité Risques Groupe CA.SA.

La dernière stratégie risque approuvée par le Comité Risque du Groupe - CRG de Février 2012 a permis la mise en place d'un dispositif de limites plus conforme aux normes du groupe et plus complet avec un ensemble d'indicateurs quantitatifs (VaR, stress, limites en nominal et sensibilités plus détaillées) et qualitatifs (produits autorisés, maturités) et des limites de perte (stop loss et seuil d'alerte).

### Description des portefeuilles du CDM



### Organisation de la filière

Les activités de marchés sont organisées en trois domaines indépendants :

#### Le Front Office

Le FO est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en terme de couverture et financement. Il engage la banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées.

Il est rattaché hiérarchiquement à la ligne commerciale ou à la Banque de Financement et Investissement - BFI.

#### Le Back-Office

Le BO suit le traitement post-marché des opérations : confirmation, paiement, règlement - livraison et comptabilité.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction du Service Clientèle et des Flux.

#### Le PCR (Pôle Contrôle des Risques de Marché)

En matière de suivi et de contrôle des activités, le PCR, a en charge :

- Le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée (stop loss).
- Le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation...).
- La surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés.
- Production et analyse des P&L de gestion
- Production et contrôle qualité des indicateurs de risques
- Back testing de la VaR
- Production et analyse des stress scenarii
- Vérification des données de marché
- Vérification que le BO s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil FO et BO
- Production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Engagements et Risques de Contrepartie.

Le suivi des risques doit être effectué aux différents niveaux de l'établissement avec des séparations de pouvoir entre le front office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.

Ainsi, cette organisation permet :

- de s'assurer en permanence du respect des procédures, des normes et des limites mises en place ;
- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites ;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises.

En termes d'outils informatiques, la banque dispose d'un système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle Contrôle des Risques de Marché a accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

### Principaux risques et dispositif de contrôle

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de taux.

**Risques de taux** : Ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

**Risque de change** : C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

Le principe général de la mesure est d'obtenir des positions de change Spot équivalent de toutes les opérations en isolant le risque de change des autres risques. On utilise pour cela les valeurs actuelles nettes des flux.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelles et globale, stop loss...).

**Risques liés aux défauts** : une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une ou plusieurs contreparties, risque de non-transfert...).

Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de crédit pur
- des risques de règlement/livraison
- des risques de variation

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir ; livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le risque de livraison ou non concomitance des flux échangés.

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur tires (ferme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les transactions sont effectuées via un système DVP (Delivery Versus Payment).

Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le risque de variation. Cette perte potentielle peut d'ailleurs se révéler être un gain !

Ce risque affecte le change à terme, les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste) et les opérations de pensions. Le risque total est la somme des risques instantanés et potentiels. La mesure du risque de variation est obtenue à travers la valeur de remplacement courante (MtM ou valeur de marché) à laquelle est ajoutée une majoration add-on pour tenir compte des évolutions futures (dérive potentielle du MtM).

Ces risques sont encadrés par des limites en volumes individuelles sur les contreparties y compris les correspondants de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

### Principales Evolutions

#### 1. Découpages des activités par desk

Une nouvelle organisation des portefeuilles et centres de profits en phase avec l'arborescence risques est mise en place avec une séparation entre le banking book (ALM) et le Trading et ce, pour un meilleur pilotage des activités.

Pour cela, des deals internes entre les différents portefeuilles de la DMC ont été implémentés dans Arpson avec la définition des règles de prix de transfert interne sur les instruments de change et de taux. Ces deals concernent à la fois les opérations de financement/refinancement entre les différents desks de la Salle mais aussi le transfert de positions entre ALM et Salle des Marchés.

#### 2. Calcul de la VAR

Suite à l'intégration réussie fin 2008 du CDM dans le projet de Consolidation des risques financiers du Groupe (CORFOU), le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil de Consolidation du Groupe (Global View

## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)

Risk) alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de CDM.

Aussi, les stress globaux selon les méthodologies du Groupe sur ces activités sont calculés hebdomadairement via l'outil Groupe.

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans l'outil Groupe (CADRE) et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

### 2.3 Risques Opérationnels

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

#### Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

#### 1. Les principaux enjeux

- La maîtrise du coût des risques opérationnels,
- La Prévention des grands risques,
- L'optimisation de la couverture des risques,
- L'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

#### 2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre s'articule autour de quatre composantes :

##### . La composante organisationnelle :

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant des Risques et contrôles permanents, structure filière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en œuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directeur assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité de Contrôle Interne présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

##### . La composante qualitative :

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

##### . La composante quantitative :

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

##### . La composante d'allocation de fonds propres :

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode « standard ».

#### 3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

#### 4. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités, composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatiques critiques,
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre,
- d'un dispositif de gestion de crise,

- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré.

#### 5. Prestations de services essentielles externalisées

Elles sont encadrées par un dispositif spécifique.

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

### 2.4 Gestion Actif - Passif

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

#### Gouvernance

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la fonction ALM qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

#### Risque de taux d'intérêt global

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

L'approche en taux a pour objectif de mesurer in fine, l'exposition des résultats de la banque aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Elle s'intéresse donc exclusivement aux encours dont les taux resteront fixes sur une période donnée ; les encours corrélés aux taux du marché n'étant pas exposés à ce type de risque.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées. Elles sont basées sur le calcul de gaps de taux, définis comme étant la différence entre les ressources et les emplois par maturité exposés au risque de taux.

#### Le risque de liquidité

Il représente pour la banque l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances. Le risque de liquidité se traduit donc à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements.

Il apparaît lorsque des besoins inattendus sont subis par la banque et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- **Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).

- **Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).

- **Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Tous les produits de bilan sont traités en fonction de leur échéance finale, sans tenir compte de la nature du taux.

Afin de mieux appréhender la gestion de la liquidité courante du Crédit du Maroc, un comité mensuel de coordination de trésorerie a été mis en place. Par ailleurs, le comité ALM a défini des limites visant à encadrer le déficit de la trésorerie résiduelle. Un programme d'émission de certificats de dépôt a également été lancé depuis 2007 afin de mieux accompagner le plan de développement de la banque.

#### Conventions d'écolement

Les conventions ALM sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré et puis validé par le comité ALM.

Le Crédit du Maroc procède à des mises à jour régulières des conventions. Celles-ci sont nécessaires dans la mesure où elles garantissent une meilleure adéquation de l'analyse avec l'évolution du marché et des comportements de la clientèle. Ces mises à jour visent également à se conformer davantage à la réglementation en vigueur, notamment en matière de taux d'intérêt (Modalités d'indexation des taux révisables et des taux réglementés).

#### Système de mesure

Le pilotage des risques financiers est géré par ATLAS, outil développé en collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A.. Il est opérationnel depuis 2008.

### 3. APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITE DE BÂLE

Depuis 1974, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, créé à l'initiative des banques du G10, a institué un corpus de règles prudentielles destinées à garantir la solidité et la stabilité du système bancaire international.

Au fil des années, ce dispositif a montré ses limites et ses faiblesses pour encadrer une activité bancaire en perpétuelle évolution. Le besoin d'un dispositif plus complet est apparu pour prévenir les nouveaux risques.

Ainsi est né l'accord « Bâle 2 » sous la présidence de l'Américain Mc Donough, qui repose sur 3 piliers :

**Pilier 1** : Calcul des exigences minimales en fonds propres.

Il couvre trois types des risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment « standard » et « notation interne », pour le risque de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

**Pilier 2** : Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

**Pilier 3** : Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode « standard » en ce qui concerne le risque de crédit, la « Méthode de base » pour le risque opérationnel.

La banque a engagé une large chantier pour lui permettre de produire dans les délais impartis par le Régulateur, le ratio de solvabilité aux nouvelles normes. Pour cela, elle a acquis, un calculateur « Fermat » qui est production depuis la fin 2007. Parallèlement la banque a engagé les chantiers relatifs au pilier 2, pour l'application des textes réglementaires de la Banque Centrale.

#### 4. PERSPECTIVES

Le Crédit du Maroc, en étroite relation avec le Groupe CA,SA, compte mettre en œuvre les dispositions les plus avancées de « Bâle 2 », qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment :

- Adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités,
- Mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc...),
- Mettre à niveau la gestion opérationnelle des risques,
- Garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc...

Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation seront engagés selon un planning établi par un groupe projet et validé par un Comité de pilotage dédié et présidé par le Président du Directoire.

**EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)**
**2.1. COUT DU RISQUE AU 30 JUIN 2012**
*(En milliers de DH)*

CONSOLIDÉ	30/06/12	30/06/11
Dotations aux provisions	-255 119	-308 145
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-242 436	-305 796
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions engagements par signature	-5 078	-
Autres provisions pour risques et charges	-7 605	-2 349
Reprises de provisions	37 772	46 527
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	34 227	203
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Reprises de provisions engagements par signature	-	37 209
Reprises des autres provisions pour risques et charges	3 544	9 115
Variation des provisions	-29 313	5 190
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-14	-590
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-35 282	-260
Décote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	5 681	9 026
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	303	-2 986
<b>Coût du risque</b>	<b>-246 660</b>	<b>-256 428</b>

**2.2. MARGE D'INTERETS**
*(En milliers de DH)*

	30/06/2012			30/06/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	1 149 981	223 556	926 424	1 142 911	233 293	909 618
Comptes et prêts/emprunts	1 089 357	222 086	867 271	1 088 474	231 395	857 079
Opérations de pensions	1 674	1 127	547	236	1 035	-799
Opérations de location-financement	58 949	343	58 606	54 202	863	53 338
Opérations interbancaires	57 727	19 797	37 930	82 552	11 019	71 532
Comptes et prêts/emprunts	49 988	21 622	28 366	36 248	10 186	26 062
Opérations de pensions	18 531	8 967	9 564	46 304	833	45 471
Emprunts émis par le Groupe	-	164 309	-164 309	-	134 458	-134 458
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	84 560	-	84 560	37 435	-	37 435
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS OU ASSIMILÉS</b>	<b>1 303 060</b>	<b>418 455</b>	<b>884 605</b>	<b>1 262 897</b>	<b>378 770</b>	<b>884 127</b>

**2.3. PRODUITS ET CHARGES D'HONORAIRES ET DE COMMISSIONS**
*(En milliers de DH)*

LIBELLE	30/06/12	30/06/11
Titres	1 194	2 393
Emission	178	83
Transmission d'ordres	611	283
Autres	405	2 027
Compensation et règlement-livraison	-	-
Gestion d'actifs conservation fiduciaire	11 164	9 016
Gestion d'actifs	8 392	6 384
Conservation	2 772	2 632
Engagements de prêt	9 160	8 368
Gestion des moyens de paiement	54 649	50 230
Ingénierie financière	-	-
Autres	105 087	100 110
<b>Total produits d'honoraires et de commissions</b>	<b>181 254</b>	<b>170 118</b>
Conservation	976	1 010
Compensation et règlement-livraison	-	-
Autres	12 371	11 380
<b>Total charges d'honoraires et de commissions</b>	<b>13 347</b>	<b>12 390</b>

**2.4. GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS**
*(En milliers de DH)*

	30/06/12	30/06/11
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	176	7
Plus values de cession	176	24
Moins value de cession	-	-17
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus values de cession	-	-
Moins value de cession	-	-
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>176</b>	<b>7</b>

**INFORMATION SECTORIELLE**
*(En milliers de DH)*

Libellé	Banque de détail, de financement et assurance	Leasing	Total
Marge d'intérêts	822 463	62 142	884 605
Marge sur commissions	167 953	-45	167 907
Produit net bancaire	1 007 270	62 097	1 069 367
Charges de fonctionnement	462 804	6 794	469 598
Résultat d'exploitation	256 348	46 726	303 074
Résultat net	152 475	40 830	189 419
Résultat net part groupe	148 589	37 680	186 269

**ENGAGEMENTS DE PRETS, GARANTIES FINANCIERES ET AUTRES ENGAGEMENTS AU 30 JUIN 2012**
*(En milliers de DH)*

	Montants notionnels
<b>Engagements de prêt</b>	
Donnés :	14 098 390
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	125 321
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	13 329 586
Clientèle de détail	643 483
Reçus :	-
<b>Garanties financières</b>	
Données	6 167 673
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	1 984 540
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	4 115 751
Clientèle de détail	67 382
Garanties reçues :	5 692 413
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	5 692 413
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	-
Clientèle de détail	-
Dérivés de crédit reçus	-
<b>Autres engagements</b>	
Donnés	-
Reçus	-
<b>Engagements et garanties financières en défaut</b>	
-- Engagements de prêt donnés	-
-- Garanties financières données	-
-- Autres engagements donnés à une autre contrepartie	-

Le Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit Agricole S.A., exerce trois métiers principaux : la banque de réseau, la banque de financement et d'investissement et la gestion d'actifs. Le réseau d'agences du Crédit du Maroc, à couverture nationale, compte, à fin juin 2012, 336 guichets répartis dans le Royaume, organisés en régions et succursales.

**LA BANQUE DE DÉTAIL**

La banque de détail offre à ses clients particuliers, professionnels et micro-entreprises une large gamme de produits et services. Elle est organisée en directions régionales, au nombre

**EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)**
**INFORMATION SECTORIELLE (suite)**

de dix, avec un réseau d'agences couvrant l'ensemble du territoire qui assure ainsi une étroite proximité avec la clientèle.

Crédit du Maroc Patrimoine est la filiale chargée de la commercialisation des produits OPCVM et de l'animation des différents réseaux du Crédit du Maroc pour leur promotion, ainsi que de la gestion des fonds de ses clients et des clients du Crédit du Maroc.

**CREDIT DU MAROC ASSURANCES**

Filiale spécialisée dans le courtage d'assurances toutes branches, elle est chargée de la commercialisation des produits d'assurances dommages et du développement de l'activité bancassurance en collaboration avec les différents marchés de la banque.

**LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

La banque de financement et d'investissement regroupe l'ensemble des activités et métiers à forte valeur ajoutée destinés aux clients corporate (PME/PMI et grandes entreprises), et constitue ainsi un axe majeur de développement. L'activité de promotion immobilière est prise en charge dans le cadre d'un pôle dédié, qui assure la constitution et le suivi d'un portefeuille de clientèle de professionnels de l'immobilier, et d'autre part la formulation d'un avis technique sur les dossiers de crédits instruits par les agences ou les centres d'affaires pour le financement des opérations immobilières de petite taille. Dans une optique d'accompagnement du secteur agricole au Maroc, le Crédit du Maroc a créé un nouveau pôle dédié au financement de l'agriculture et de l'agro-alimentaire qui assure à sa clientèle un

conseil spécialisé et le financement de ses projets. L'activité d'ingénierie financière est assurée par une direction dédiée, qui apporte un conseil professionnel sur des sujets spécialisés. La salle des marchés, pour sa part, traite les opérations de change, de trésorerie dirhams ou devises ainsi que l'obligataire. Par ailleurs, Crédit du Maroc Capital, société de bourse, agit en tant qu'intermédiaire et dépositaire sur la place de Casablanca. Enfin, la Banque Internationale de Tanger, structure off-shore, a pour mission principale le financement en devises à court, moyen et long terme des sociétés non résidentes implantées dans les zones franches de Tanger, et assure également tous les traitements de sa clientèle en offshore et afférents aux transferts émis et reçus, ainsi que les opérations de change. Elle accompagne également tous les investisseurs étrangers désireux de s'implanter dans les zones franches industrielles d'exportation au Maroc (para-bancaire et bancaire).

**L'ACTIVITE DE LEASING**

Crédit du Maroc Leasing apporte des solutions de financement crédit-bail mobilier et immobilier à destination des entreprises et professionnels marocains, ainsi qu'une offre adaptée aux constructeurs de matériel qui souhaitent proposer des financements leasing aux acquéreurs de leurs matériels. A cet effet, Crédit du Maroc Leasing bénéficie de l'expertise de Crédit Agricole Leasing France et s'appuie sur le réseau national de distribution de la banque Crédit du Maroc. Ainsi, Crédit du Maroc Leasing met à la disposition de ses clients des équipes expérimentées et des solutions performantes dans le cadre d'une relation de proximité.

**3.2. PRETS ET CREANCES**
*(En milliers de DH)*

30/06/2012	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(dépréciations individuelles)	(dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
<b>Prêts et créances</b>					
Instruments de dette	120 704	-	-	-	120 704
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	120 704	-	-	-	120 704
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
<b>Prêts et avances</b>	39 757 927	3 247 104	2 240 572	167 355	40 597 104
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	1 577 091	-	-	-	1 577 091
Institutions non établissements de crédit	3 342 694	615 562	326 159	14 797	3 617 300
Grandes entreprises	18 942 924	638 000	486 830	124 255	18 969 839
Clientèle de détail	15 895 218	1 993 542	1 427 583	28 303	16 432 874
<b>Total</b>	<b>39 878 632</b>	<b>3 247 104</b>	<b>2 240 572</b>	<b>167 355</b>	<b>40 717 808</b>

31/12/2011	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(dépréciations individuelles)	(dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
<b>Prêts et créances</b>					
Instruments de dette	127 231	-	-	-	127 231
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	127 231	-	-	-	127 231
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
<b>Prêts et avances</b>	38 340 536	3 102 004	2 063 155	166 793	39 212 592
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	3 937 087	-	-	-	3 937 087
Institutions non établissements de crédit	3 085 796	614 851	316 678	17 193	3 366 776
Grandes entreprises	16 751 956	593 808	414 235	116 111	16 815 418
Clientèle de détail	14 565 697	1 893 345	1 332 242	33 489	15 093 311
<b>Total</b>	<b>38 467 767</b>	<b>3 102 004</b>	<b>2 063 155</b>	<b>166 793</b>	<b>39 339 823</b>

(1) Inclut les actifs dépréciés collectivement

(2) Valeur comptable brute des actifs dépréciés individuellement

**3.3. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE**
*(En milliers de DH)*

30/06/2012	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	93 478	28 637	7 223	122 114
<b>Instruments de dette</b>	5 921 172	-	-	5 921 172
Administrations centrales	5 030 771	-	-	5 030 771
Etablissements de crédit	890 401	-	-	890 401
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>6 014 649</b>	<b>28 637</b>	<b>7 223</b>	<b>6 043 286</b>

31/12/2011	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	37 136	26 307	7 182	63 443
<b>Instruments de dette</b>	3 673 547	-	-	3 673 547
Administrations centrales	3 008 937	-	-	3 008 937
Etablissements de crédit	664 611	-	-	664 611
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3 710 684</b>	<b>26 307</b>	<b>7 182</b>	<b>3 736 990</b>

**EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)**
**3.4. PLACEMENTS DETENUS JUSQU'À LEUR ECHEANCE**

	Actifs non dépréciés	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale)	(Dépréciations individuelles)	(Dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale	
					30/06/2012	31/12/2011
Placements détenus jusqu'à leur échéance						
Instruments de dette						
Administrations centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Cliantèle de détail						
Prêts et avances						
Administrations centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Cliantèle de détail						
<b>Total</b>						

N E A N T

**3.5. INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**
*(En milliers de Dirhams)*

30/06/2012	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	4 763		629
Actifs financiers disponibles à la vente	-	6 043 286	32 137	-
Prêts et créances	-	-		-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-		-
Autres actifs financiers	-	-		-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	8 348		9 869
Passifs financiers au coût amorti	-	-		-
Autres passifs financiers	-	-		-

31/12/2011	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	4 133		-10 725
Actifs financiers disponibles à la vente	-	3 736 991	32 328	-
Prêts et créances	-	-		-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-		-
Autres actifs financiers	-	-		-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	18 218		-15 449
Passifs financiers au coût amorti	-	-		-
Autres passifs financiers	-	-		-

**3.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES EVALUEES SELON LE MODELE DU COUT**
*(En milliers de DH)*

	30/06/2012		31/12/2011	
	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	-
Solde de clôture	907 805	1 920 272	892 732	1 846 542
Cumul des dépréciations	-	-	-	-
Cumul des amortissements	103 855	615 995	98 222	579 411
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement	-	-	-	-
Actifs loués en location-simple	-	-	-	-

**3.7. PROVISIONS PASSIF AU 30 JUIN 2012**
*(En milliers de DH)*

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>47 234</b>	<b>85 790</b>	<b>63 300</b>	-	<b>20 043</b>	<b>216 367</b>
Dotations	6 089	1 180	5 078	-	1 516	13 862
Montants utilisés	361	-	-	-	374	735
Montants non utilisés repris au cours de la période	197	25	-	-	2 612	2 834
Autres mouvements	-	91	-	-	8	99
<b>Solde de clôture</b>	<b>52 765</b>	<b>87 035</b>	<b>68 378</b>	-	<b>18 580</b>	<b>226 758</b>

**INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION FINANCIEMENT**
*(En milliers de DH)*

Durée résiduelle	Pour le bailleur			
	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
D ≤ 1 an	364 101	299 747	64 355	329 603
1 an < D ≤ 5 ans	1 232 347	1 069 834	162 514	1 176 163
D > 5 ans	158 135	135 685	22 450	150 249
<b>TOTAL</b>	<b>1 754 583</b>	<b>1 505 265</b>	<b>249 319</b>	<b>1 656 016</b>

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire. Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier. La durée du contrat de location couvre la majeure partie de vie économique de l'actif loué. La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué.

Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

**IMPOTS EXIGIBLES ET DIFFERES**
*(En milliers de Dirhams)*

Impôts courants et impôts différés	30/06/2012	31/12/2011
Impôts courants	107 379	4 792
Impôts différés	119 047	92 564
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>226 426</b>	<b>97 356</b>
Impôts courants	132 465	18 612
Impôts différés	149 771	140 780
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>282 235</b>	<b>159 392</b>
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	-	-
Charge d'impôts courants	133 047	206 593
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-19 216	-7 838
<b>Charges nettes de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>113 831</b>	<b>198 755</b>

Le taux effectif d'impôt	30/06/2012	31/12/2011
Résultat net	189 419	336 294
Charges d'impôt sur les bénéfices	113 831	198 755
<b>Taux d'impôt effectif moyen en %</b>	<b>37,54%</b>	<b>37,15%</b>

Analyse du taux effectif d'impôt	30/06/2012	31/12/2011
Taux d'impôt en vigueur en %	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-
Imposition forfaitaire	-	-
Différences permanentes	-	-
Changement de taux	-	-
Déficit reportable	-	-
Autres éléments	0,54%	0,15%
<b>Taux d'impôt effectif moyen</b>	<b>37,54%</b>	<b>37,15%</b>



**EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)**
**EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION**
**COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2012**

Au 30 juin 2012 la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
A - ACTIONNAIRES MAROCAINS	-	-	-
WAFI ASSURANCE	905 088	10,17	10,17
AUTRES	1 139 956	12,80	12,80
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS	-	-	-
CREDIT AGRICOLE S.A.	6 858 759	77,03	77,03
<b>Total</b>	<b>8 903 803</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

La valeur nominale des actions est de 100 DH. Ces actions sont entièrement libérées.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

**INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES AU 30 JUIN 2012**

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actifs : prêts et avances	1 519 293	1 109 980	-	-	-	2 629 274
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs</b>	<b>1 519 293</b>	<b>1 109 980</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 629 274</b>
Passifs : dépôts et emprunts	1 109 944	1 519 330	-	-	-	2 629 274
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Palements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs</b>	<b>1 109 944</b>	<b>1 519 330</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 629 274</b>
Garanties émises par le Groupe	601 621	-	-	-	-	601 621
Garanties reçues par le Groupe	-	601 621	-	-	-	601 621
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-

Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
<b>Total des charges dont :</b>	<b>8 828</b>	<b>37 106</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>45 934</b>
Charges d'intérêts	4 074	36 149	-	-	-	40 223
Honoraires et commissions	250	563	-	-	-	813
<b>Total des produits dont :</b>	<b>79 977</b>	<b>12 218</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>92 195</b>
Produits d'intérêts	36 149	4 074	-	-	-	40 223
Honoraires et commissions	563	250	-	-	-	813
Produits de dividendes	42 981	3 280	-	-	-	46 261

(En milliers de Dirhams)

**AVANTAGES AU PERSONNEL**

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés en contrepartie du résultat de l'exercice lors de leur survenance conformément aux principes comptables appliqués.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêté.

**Régime à prestations définies**
**Prime fin de carrière**

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.
- Le montant de l'engagement dépend :
  - de l'évolution du salaire,
  - du nombre d'années d'ancienneté,
  - de la probabilité de survie (table de mortalité),
  - de la probabilité de présence (turn over),
  - du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

**Prime de Fidélité**

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
  - de l'évolution du salaire,
  - du nombre d'années d'ancienneté (barème),
  - de la probabilité de survie (table de mortalité),
  - de la probabilité de présence (turn over),
  - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

**COMPTABILISATION ENGAGEMENTS SOCIAUX**

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière) en capitaux propres selon la méthode du SoPIE (Statement Of Recognised Income and Expenses). Ils étaient jusqu'à présent enregistrés intégralement en résultat sur la période sur laquelle ils étaient constatés.

Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront à être comptabilisés en résultat.

**DIVIDENDES**

Au titre de l'exercice 2011, les membres du Directoire du Crédit du Maroc ont proposé un dividende net par action de 32 DH, payable soit en action, soit en numéraire, soit par combinaison de ces deux moyens, avec l'approbation de l'Assemblée Générale.

	2011	2010	2009
Dividendes (en dirhams)			
Dividende par action	32,00	30,00	30,00
Résultat net par action (en dirhams)			
Résultat net part du groupe par action	37,27	41,95	50,59

**Couverture Médicale**

La CMIM, système de couverture médicale, est considéré comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, il est traité comptablement comme un régime à cotisations définies.

**Indemnités de fin contrat de travail**
**Indemnité de départ volontaire**

- Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :
  - à partir de 50 ans révolus pour les femmes
  - à partir de 55 ans révolus pour les hommes
  - avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service
- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.
- Le montant de l'engagement dépend :
  - de l'évolution du salaire,
  - de l'âge au moment du départ (barème),
  - de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
  - de la probabilité de survie (table de mortalité),
  - de la probabilité de présence (turn over),
  - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

(En milliers de Dirhams)

	30/06/2012	31/12/2011
Provisions pour prime de fin carrière	29 197	28 507
Provisions pour indemnité de départ volontaire	13 557	13 400
Provisions pour prime de fidélité	24 671	25 007
<b>Total</b>	<b>67 425</b>	<b>66 913</b>

	30/06/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation	3,81%	3,80%
Taux d'évolution des salaires	4,00%	4,00%

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin juin 2012 se présente comme suit :

	Montant Brut	Impôt Différé	Montant Net
<b>Impact Compte de Résultat</b>			
Dotations Provision Engagements Sociaux	-3 674	1 359	-2 314
<b>Impact Capitaux Propres</b>			
Gains et Pertes actuariels / avantages post emploi	7 501	-2 775	4 726



47, rue Allal Ben Abdellah  
20 000 Casablanca  
Maroc



37, Boulevard Abdelatif Benkadour  
20 050 Casablanca  
Maroc

## GROUPE CREDIT DU MAROC

### ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2012

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de Crédit du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2012. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 3.255.308, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 189.419.



Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit du Maroc arrêtés au 30 juin 2012, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 17 septembre 2012

#### Les Commissaires aux Comptes

**FIDAROC GRANT THORNTON**

  
**Faïçal MEKOUAR**  
Associé  
  
Membre du réseau Grant Thornton International  
47, Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca  
Tél. 022.54.48.00 - Fax: 022.29.66.79

**ERNST & YOUNG**

  
**Bachir FAZI**  
Associé  
  
37, Boulevard Abdelatif Ben Kadour  
CASABLANCA  
Tél: (212-2) 2 39 02 26 - Fax: (212-2) 2 39 02 26